

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 FEVRIER 2023

DELIBERATION N°2023.00048

RESEAU DE CHALEUR DE SAINT-HEAND - APPROBATION DES PRIX DE CHALEUR

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 27 janvier 2023

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 64

Nombre de pouvoirs : 35

Nombre de voix : 99

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Pascal GONON, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Olivier LONGEON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Nicole PEYCELON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT,

RECU EN PREFECTURE

Le 14 février 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230202-D20230004810

Date de mise en ligne : 14 février 2023

Mme Nadia SEMACHE, Mme Corinne SERVANTON, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à Mme Marie-Pascale DUMAS,
Mme Françoise BERGER donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Caroline BENOUMELAZ,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Jacques GUARINOS,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à Mme Viviane COGNASSE,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à M. Abdelouahb BAKLI,
M. Jean-Luc DEGRAIX donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,
Mme Marianne DELIAVAL donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Christian DUCCESCHI,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Pascale LACOUR donne pouvoir à Mme Catherine GROUSSON,
M. Denis LAURENT donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Claude LIOGIER donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
M. Julien LUYA donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
Mme Fabienne MARMORAT donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Solange MORERE donne pouvoir à M. Philippe DENIS,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
M. Marc PETIT donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
Mme Christel PFISTER donne pouvoir à M. Ali RASFI,
Mme Clémence QUELENNEC donne pouvoir à M. Pierrick COURBON,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à Mme Laura CINIERI,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Julie TOKHI donne pouvoir à M. Germain COLLOMBET,
M. Jacques VALENTIN donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE,
M. Julien VASSAL donne pouvoir à Mme Audrey BERTHEAS

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Michèle BISACCIA, M. Gilles BOUDARD,
M. Henri BOUTHEON, M. Christophe CHALAND, M. André CHARBONNIER,
Mme Frédérique CHAVE, M. Martial FAUCHET, M. Jérôme GABIAUD,
M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Daniel GRAMPFORT,
M. Christian JOUVE, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, Mme Brigitte MASSON,
M. Yves MORAND, Mme Djida OUCHAOUA, M. Jean-Louis ROUSSET,
M. Christian SERVANT, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU,
M. Gérard TARDY, Mme Eliane VERGER LEGROS

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 FEVRIER 2023

RESEAU DE CHALEUR DE SAINT-HEAND - APPROBATION DES PRIX DE CHALEUR

Par délibération en date du 28 juin 2018, Saint-Etienne Métropole a acté la création d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie fonctionnant au bois-énergie avec un appoint secours au gaz naturel sur la commune de Saint-Héand.

Par délibération en date du 19 décembre 2019, Saint-Etienne Métropole a délibéré sur les prix de chaleur du réseau.

Or, une nouvelle consultation a été lancée pour le marché d'exploitation de la chaufferie (maintenance et approvisionnement en bois), le précédent étant arrivé à son terme. Des hausses significatives ont ainsi été constatées sur les différents postes :

- Maintenance : le nombre d'heures réellement passées en chaufferie a été ajusté à la hausse, pour tenir compte de la réalité des trois premières années de fonctionnement ;
- Prix du bois : le prix du bois-énergie a également été augmenté, en raison d'une augmentation globale de la demande, d'une hausse du coût du transport, et du maintien d'une qualité supérieure à celle initialement demandée. En effet, cette qualité permet d'assurer une excellente mixité énergétique et un très faible recours au gaz en appoint/secours, dans un contexte de forte tension sur le prix du gaz.

Aussi, afin de maintenir une épargne nette suffisante pour préparer l'avenir de ce réseau, il est proposé de procéder à une augmentation des tarifs, de l'ordre de 3.3 % par rapport aux tarifs actuels.

Pour rappel, le prix est composé de deux termes. A compter du 1^{er} janvier 2023, ceux-ci seront fixés aux valeurs suivantes :

- Le terme R1 (composé d'un R1 bois et d'un R1 gaz) correspondant à l'énergie consommée relevée sur le compteur en sous-station.

Le prix unitaire du R1 au 1^{er} janvier 2023 est fixé à 53 € HT / MWh.

Ainsi, les quantités en MWh consommées relevées sur compteurs seront facturées selon la formule suivante : Consommation x prix unitaire du R1.

La révision de prix du R1 s'effectuera selon les formules de révision prévues dans les polices d'abonnement, et sera appliquée tous les six mois.

- Le terme R2 correspond à la part abonnement et recouvre les postes suivants : les frais de consommation électrique des équipements, d'eau, d'assainissement, d'abonnements divers ainsi que les frais relatifs à la conduite de la chaufferie, aux provisions pour le Gros Entretien Renouvellement et à l'amortissement des installations.

Le prix unitaire du R2 au 1^{er} janvier 2023 est fixé à : 48 € HT / kW.

Le montant de l'abonnement (R2) sera calculé à partir de la puissance souscrite de chaque abonné et sera facturé par sixième tous les 2 mois.

L'amortissement des installations n'est pas révisable. Aussi, la révision d'une partie du prix du R2 s'effectuera selon les formules prévues dans les polices d'abonnement, et sera appliquée tous les six mois.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve la mise à jour du règlement de service,**
- **approuve les prix de chaleur pour le réseau de Saint-Héand, applicables à compter du 1^{er} janvier 2023,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération,**
- **les recettes correspondantes seront perçues au budget annexe du réseau de chaleur de Saint-Héand.**

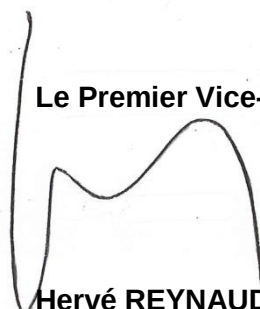
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,



Tom PENTECOTE

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD